

# HONORAIRES DE TRANSACTION TTC À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR OU DU VENDEUR

(précisé sur le mandat)

(Honoraires appliqués à partir du 1er janvier 2019)

PRIX DE VENTE	HABITATION
Parking	Forfait 2 000 € TTC
Garage ou parking sous-sol	Forfait 3 000 € TTC
Inférieur à 100 000 €	9% avec un minimum de 5 000 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	8%
De 200 001 € à 300 000 €	7%
De 300 001 € à 400 000 €	6%
De 400 001 € à 600 000 €	5%
Supérieur à 600 001 €	4%

## TERRAINS

10% TTC avec un minimum de 5 000 € TTC

Les honoraires sont calculés à partir du prix **net vendeur**. pour tout paiement une facture (obligatoire) sera transmise à l'acquéreur ou au vendeur.

TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.

Les honoraires d'estimation s'élèvent à 250 € TTC pour une maison, 150 € TTC pour un appartement. Ils sont **offerts** si le bien est mis en vente dans votre agence **TOPIMMO**.

PRÉSENTS ÉGALEMENT À : COLMAR (3 AGENCES) – MUNSTER – THANN – NEUF-BRISACH – HACHIMETTE – SELESTAT – BENFELD – FRAIZE – BRUYÈRES – ST-DIÉ – RAON L'ÉTAPE – RAMBERVILLERS – BACCARAT – LUNÉVILLE – DOMBASLE SUR MEURTHE

# HONORAIRES DE TRANSACTION PARTAGÉS ENTRE LE VENDEUR ET L'ACQUÉREUR

(Honoraires appliqués à partir du 1er janvier 2019)

Prix de vente des biens d'habitation (appartement, maison)	Honoraires TTC à la charge du vendeur	Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur
Parking	Forfait 1 000 €	Forfait 1 000 €
Garage ou parking sous-sol	Forfait 1 500 €	Forfait 1 500 €
Inférieur à 100 000 €	5% avec un minimum de 2 500 € TTC	5% avec un minimum de 2 500 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	4%	4%
De 200 001 € à 300 000 €	3,5%	3,5%
De 300 001 € à 400 000 €	3%	3%
De 400 001 € à 600 000 €	2,5%	2,5%
Supérieur à 600 001 €	2%	2%

Les honoraires sont calculés à partir du prix **net vendeur**. pour tout paiement une facture (obligatoire) sera transmise à l'acquéreur.

TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.

Les honoraires d'estimation s'élèvent à 250 € TTC pour une maison, 150 € TTC pour un appartement. Ils sont **offerts** si le bien est mis en vente dans votre agence **TOPIMMO**.

PRÉSENTS ÉGALEMENT À : COLMAR (3 AGENCES) – MUNSTER – THANN – NEUF-BRISACH – HACHIMETTE – SELESTAT – BENFELD – FRAIZE – BRUYÈRES – ST-DIÉ – RAON L'ÉTAPE – RAMBERVILLERS – BACCARAT – LUNÉVILLE – DOMBASLE SUR MEURTHE

## TARIFS T.T.C. DE NOS PRESTATIONS LOCATIONS 2019

Taux T.V.A. en vigueur 20%

### LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE, VIDES ET MEUBLÉS

Un mois de loyer TTC hors charges pour le locataire et un mois de loyer TTC hors charges pour le propriétaire, à la condition de ne pas dépasser la tarification établie par décret N° 2014 - 890 du 01.08.2014 article 1 comme suit :

- **Zone non tendue** : 8 €/m<sup>2</sup> pour la mise en location, les frais de visite, la constitution du dossier de location et la rédaction du bail), et 3 €/m<sup>2</sup> pour les honoraires d'état des lieux d'entrée.

### LOCATION GARAGE ET EMPLACEMENT DE PARKING

Un mois de loyer TTC hors charges pour le locataire et un mois de loyer hors charges pour le propriétaire.

### ETABLISSEMENT D'UN ETAT DES LIEUX

Honoraires TTC 3 € du mètre carré selon le décret n°2014 - 890 du 01.08.2014 article 2.

### REDACTION D'UN CONTRAT DE LOCATION

FORFAIT DE 150,00 € TTC, 50% à la charge du locataire et 50% à la charge du bailleur.

(Honoraires appliqués à partir du 1er janvier 2019)

PRÉSENTS ÉGALEMENT À : COLMAR (3 AGENCES) – MUNSTER – THANN – NEUF-BRISACH – HACHIMETTE – SELESTAT – BENFELD – FRAIZE – BRUYÈRES – ST-DIÉ – RAON L'ÉTAPE – RAMBERVILLERS – BACCARAT – LUNÉVILLE – DOMBASLE SUR MEURTHE